



sden - site communautaire de jeux de rôle (jdr) > Sden > Le site > Aides à la publication > **Publiez sur le SdEN !**

Publiez sur le SdEN !

mercredi 21 janvier 2009, par [Gap](#)

Engagez-vous !

Le Site de l'Elfe Noir (SdEN) est en perpétuelle quête de matériel pour une multitude de jeux de rôles - oui, même celui-ci, auquel vous êtes le seul à jouer. Vous avez un scénario original à proposer ? Vous avez une bonne connaissance d'un élément de background qui pourrait inspirer un MJ, et vous vous sentez capable d'écrire un article à ce sujet ? Ce texte a sa place sur le SdEN. Pas besoin de savoir coder du HTML - si vous savez poster quelque chose sur un forum, vous arriverez à le faire sur l'interface du SdEN.

C'est facile !

Rendez-vous sur la [page d'accès à l'interface Spip](#). Il vous faudra y créer un compte, puis vous logger. Dans cette interface, vous pourrez rédiger votre article, le placer dans le répertoire du jeu qui vous intéresse, et le soumettre pour correction/approbation. Suite à cela, le chef de rubrique ou un de ses éventuels suppléants interviendra sur le texte, le retouchera si nécessaire, et le publiera.

Parlez-en autour de vous !

Si vous souhaitez continuer à travailler votre texte, vous pouvez l'indiquer dans les commentaires, et peut-être poster un sujet sur le forum du jeu concerné. Les habitués se feront un plaisir de lire et de critiquer (parfois durement, mais honnêtement), dans le but de vous aider à l'améliorer. Personne n'en changera unilatéralement le fond - si les suggestions ne vous plaisent pas, vous n'aurez qu'à

les ignorer. Le pool de relecture se réserve par contre le droit d'en retoucher la forme.

Rengagez-vous !

Une fois devenu un rédacteur émérite, vous pouvez souhaiter vous impliquer plus au sein du SdEN, et participer à la gestion de l'association. Vous pouvez alors devenir Participant (membre non-cotisant, qui participe aux débats mais sans droit de vote) ou Membre actif (avec une cotisation annuelle donnant le droit de vote) en en faisant la demande sur [A propos du SdEN](#).

Satisfait ou remboursé !

Si un jour vous estimez que le SdEN, c'est vraiment tous des cons qui ne vous méritent pas, vous êtes parfaitement en droit de demander le retrait de vos articles du site. Une simple demande aux administrateurs du site permettra le retrait des articles concernés dans un délai raisonnable [\[1\]](#).

C'est bon, vous êtes convaincu ? Alors [passons aux choses sérieuses...](#)

Notes

[\[1\]](#) sous réserve des conditions d'acceptation du dossier et plus si affinités. L'offre de remboursement n'inclut pas les cotisations des membres, faut pas déconner non plus